



Dossier MOUVEMENT DU PERSONNEL 1D

Préparation de la Rentrée Scolaire

2025/2026



Le Mouvement des personnels 2025 sera conduit conformément à « l'Accord sur l'organisation de l'Emploi dans l'Enseignement Catholique » version 2014.

Il se décomposera en 3 étapes donnant lieu à 3 dossiers d'information :

Etape 1 : Estimation des postes (décembre)

Etape 2 : Déclaration des postes (janvier)

Etape 3 : Participation au Mouvement (mars)

Vous trouverez dans ces 3 dossiers successifs tous les éléments nécessaires à la préparation du Mouvement 2025. Les outils seront mis en ligne au fur et à mesure sur INFODDEC, rubrique « Mouvement du Personnel » directement accessible depuis le bandeau principal. <https://infoddecenseignant.ec44.fr/preparation-de-rentree-1er-degre/>

1^{ère} étape : Estimation des postes

Décembre 2024 – janvier 2025

- Enquête prévisionnelle « Enseignants »
- Mutations interdiocésaines

Dates à retenir

13/01/2025	Retour Enquête prévisionnelle "Enseignants"
25/01/2025	Date limite retour dossier "demande de mutation interdiocésaine »
31/01/2025	Date limite de saisie des demandes officielles des temps partiels de droit ou autorisés (TPD et TPA)

Il s'agit de la première enquête concernant les ENSEIGNANTS - Cessation, libération ou reprise d'une quotité horaire. Cette enquête permet de prévoir les besoins en enseignants pour la rentrée prochaine et d'assurer la sécurité de l'emploi.

Elle nous informe sur :

- Le nombre d'enseignants de votre école qui envisagent de cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2024/2025 et donc de libérer leur poste.
- Le nombre d'enseignants de votre école qui travaillent cette année à temps complet et souhaitent obtenir un poste à « temps partiel sur autorisation », libérant ainsi une quotité horaire. Elle concerne également les enseignants qui souhaitent diminuer leur temps de travail (ex : passage d'un temps partiel autorisé 75% à 50%).
- Le nombre d'enseignants de votre école qui travaillent cette année à « temps partiel sur autorisation » et qui souhaitent obtenir un complément horaire.

L'enquête est adressée à chaque établissement par le biais d'un « questionnaire en ligne ».

Retour au plus tard le 13 janvier 2025

Demande officielle de temps partiel ou reprise à temps complet

Les enseignants à temps partiel autorisé, désirant occuper un temps complet à la rentrée 2025, ainsi que les enseignants à temps complet désirant occuper un temps partiel autorisé devront en faire la demande officielle **au plus tard le 31 janvier 2025**.

Les enseignants bénéficiant actuellement d'un temps partiel et souhaitant le renouveler doivent obligatoirement en faire la demande.

Ces demandes se font via Démarches Simplifiées.

Mutation Interdiocésaine – Procédure

Vous êtes enseignant titulaire en Loire-Atlantique et souhaitez muter dans un autre diocèse.

- Vous complétez la **fiche de demande de mutation interdiocésaine** (document unique national) en l'accompagnant de pièces justificatives si besoin. Vous adressez le tout à votre DDEC via cette adresse mail : alefort@ec44.fr

Date limite : **25 janvier 2025**.

- A réception de votre dossier complet, la DDEC 44 transmet une copie de cette fiche au Président de la CDE du ou des diocèses sollicités au plus tard le **31 janvier**.
- A réception de votre dossier, la CDE du diocèse sollicité vous communique tous les documents nécessaires pour participer au Mouvement interdiocésain.
- A l'issue de l'examen des demandes de mutation, le diocèse sollicité informe le diocèse d'origine sur la possibilité de donner suite ou non à la demande de mutation. Si la réponse vous a été directement notifiée, vous en informez votre DDEC (favorable, défavorable, en attente)
- En cas de réponse défavorable aboutissant à une mise en disponibilité, vous en informez votre DDEC.